

Saisissez votre recherche...



 FERMER



Favoriser les déplacements doux, propres et partagés

Stationnement gratuit pour les véhicules propres :

Conformément à ses engagements, la municipalité a mis en place un disque vert qui permet à tous les véhicules électriques de bénéficier d'1h30 de stationnement gratuit.

L'obtention de ce disque vert est gratuite, il est donné aux détenteurs de véhicules électriques par la Police Municipale sur présentation des papiers du véhicule bénéficiaire. Un macaron spécifique leur est aussi remis afin de faciliter leur identification lors des contrôles. Cette initiative marque la résolution de l'équipe municipale de mener une politique moderne et progressiste en faveur du respect de l'environnement et de la préservation de la qualité de vie des Soissonnais.

Pour l'instant environ 2% des véhicules en circulation bénéficient de cette faveur mais ce chiffre pourrait croître fortement dans les années à venir.

Déploiement des bornes de recharges dans toute la ville :

Afin d'encourager les Soissonnais à utiliser des véhicules non polluants, 12 bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides ont été posées en partenariat avec l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (USEDA). Les véhicules rechargeables bénéficieront, sur ces emplacements, d'une gratuité du stationnement. Les bornes sont équipées de 4 prises (2 prises de type 2 - modèle allemand, et 2 prises 16A au standard européen) permettant la recharge simultanée de 2 véhicules en 7 KW, et 2 autres sur prise standard (charge lente)

Comment utiliser les bornes de recharges ?

> Etape 1 : Trouver une borne de rechargement la plus proche :

Téléchargez gratuitement l'application « Freshmile Charge » sur votre smartphone (disponible sur Google Play et App Store).

Ou allez directement sur un des sites internet suivant :

<http://charge.freshmile.com> 

<https://charge.freshmile.com/map> 

<https://www.data.gouv.fr/fr/reuses/carte-des-bornes-de-recharge-pour-vehicules-electriques/> 

Il vous suffit ensuite de rechercher une borne et de vous laisser guider par les instructions.

> Etape 2 : Lancer une charge :

Je m'identifie soit :

Grâce à l'application mobile Freshmile Charge

Ou avec une carte / un badge RFID associé au compte client, en la passant devant la borne

Ou en scannant le QR Code, à l'aide d'un smartphone, situé sur la borne de recharge

Je sélectionne ma place et je choisis le modèle de prise

J'ouvre la trappe et je branche mon véhicule

> Etape 3 : Arrêter la charge :

Je débranche mon véhicule et je referme la trappe, ce qui arrêtera le paiement (sécurisé, sans abonnement et sans engagement)

Combien coûte une recharge ?

Il existe deux tarifs : le tarif public et le tarif collectivité. La facturation s'effectue par tranche de 15 minutes.

Tarif public TTC par tranche de puissance de 15 minutes :

De 0 à 4kVA : 0.20€

De 4 à 8kVA : 0.40€

De 8 à 22kVA : 1.10€

Tarif collectivité TTC par tranche de puissance de 15 minutes :

De 0 à 4kVA : 0.13€

De 4 à 8kVA : 0.26€

De 8 à 22kVA : 0.72€

Pour plus de renseignements sur l'utilisation des bornes de recharge, vous pouvez appeler au 03 10 00 23 23 (ouvert 7j/7 de 7h à 22h00). www.useda.fr

Pedibus scolaire : un mode de transport sain et respectueux de l'environnement



Vous le savez, les petits trajets en voiture sont les plus coûteux mais aussi les plus polluants. Dans une volonté de faire de Soissons une ville propre et éco-responsable, il est donc nécessaire de réduire les nuisances engendrées par l'utilisation massive de véhicules thermiques. Aux abords des écoles durant les heures de dépôt et de collecte des enfants, l'abondance de voitures pose plusieurs problèmes : insécurité routière, stationnement, agression, bruit, stress ...

La municipalité a donc décidé d'inaugurer un nouveau mode de transport sain, ludique convivial et parfaitement respectueux de l'environnement.

L'idée de la municipalité est d'utiliser cette nouvelle expérience afin de progressivement développer ce mode de transport dans toutes les écoles de la ville. Comme pour le ramassage scolaire, un itinéraire, des arrêts et des horaires devront être prédéfinis. Les enfants seront accompagnés par leurs parents du domicile jusqu'à l'arrêt et seront ensuite pris en charge jusqu'à l'école par les accompagnateurs bénévoles (parents d'élèves).

Une politique d'urbanisme favorisant les déplacements doux :

Soissons est une ville de taille moyenne, on peut la traverser à pieds en moins d'une heure. Pourtant, les facilités de déplacements et de stationnement offerts par la ville encouragent les habitants à utiliser leur véhicule, même sur des petits trajets.

La Municipalité veille à ce que tous les projets et actions dans les domaines de l'habitat, de l'urbanisme et des transports bénéficie d'un regard « développement durable ». L'objectif

de cette démarche est de progressivement inciter les Soissonnais à utiliser des modes de transports alternatifs que ce soit pour des raisons pratiques, de confort ou de rapidité.

Création d'une voie verte, chemin de mémoire traversant la ville :

Le chemin de Mémoire Rochy-Condé est un parfait exemple de cette prise de conscience politique. Inaugurée en 2015, l'ancien tracé de chemin de fer qui traversait la ville a ainsi été aménagé en voie verte. Il offre aujourd'hui aux Soissonnais l'opportunité de balades et flâneries bucoliques tout en remplissant son rôle de mémoire du passé de la ville (lien vers Voie Rochy Condé). La voie est aussi utilisée par les élèves de l'école du tour de Ville habitant Chevreux, cela leur permet d'accéder à l'école en toute sécurité tout en profitant d'un chemin vert et convivial.

Boulevard Jeanne d'Arc : un espace partagé

Attendu depuis longtemps par les Soissonnais, le projet de rénovation du boulevard Jeanne d'Arc a été complètement revu par le Maire Alain Crémont. Il offre aujourd'hui la possibilité de considérer la plus belle artère de Soissons comme un espace partagé où piétons, cyclistes et automobilistes peuvent coexister en toute sécurité. Le boulevard sera aussi aménagé en zone 30 afin de limiter la pollution, les nuisances sonores et de faire en sorte que la voiture ne prenne pas l'avantage sur les autres modes de déplacements.



SOISSONS

VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

☎ 03 23 59 90 00

@ CONTACTEZ-NOUS

